

Prix de production des services pour le marché français - Entreprises (BtoB) - Base 2000 - Séries arrêtées

Organisme producteur : Insee

Présentation

Les indices trimestriels de prix à la production dans les services aux entreprises mesurent l'évolution des prix de prestations issues des activités des services aux entreprises vendus sur le marché français.

Diffusés dès 1997, ils étaient alors trimestriels, semestriels ou annuels pour certaines branches. Depuis février 2008, tous les indices sont trimestriels.

À partir de 2009, les indices de prix à la production seront exprimés en base et en référence 2005. Les indices sont calculés à partir de relevés de prix trimestriels dans le cadre de l'enquête « Observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises ».

Définitions des indices calculés

Les indices de prix à la production dans les services aux entreprises pour le marché français mesurent l'évolution des prix de transaction, hors taxes, de prestations issues des activités de services et vendues sur le marché français (i.e. sur le territorial national).

Les indices sont des indices de Laspeyres (pondération constante) chaînés. Les évolutions de prix sont pondérées par les chiffres d'affaires en valeur.

Les rebasements se font généralement tous les 5 ans; les échantillons d'entreprises sont extraits des fichiers de l'enquête annuelle d'entreprises la plus récente, et éventuellement complétés par dires d'experts ou informations transmises par les syndicats professionnels.

Utilisateurs

Au niveau national, les indices de prix sont utilisés comme déflateurs par les comptes nationaux, comme indicateurs de court terme par les économistes et analystes des différents secteurs, mais également par les entreprises et les collectivités locales en tant qu'éléments d'indexation de contrats.

Champ couvert

Les activités de services aux entreprises correspondent, dans la nomenclature française au code EN de la nomenclature économique de synthèse, NES (Postes et télécommunications, conseils et assistance, services opérationnels, recherche et développement). Toutefois, le champ actuel est un peu plus restreint, puisque les calculs d'indices de prix portent sur les divisions 64 (Postes et télécommunications), 71 (Locations sans opérateur), 72 (Activités informatiques), et 74 (Services fournis principalement aux entreprises), soit l'intégralité du code EN sauf les divisions 90 (Assainissement, voirie et gestion des déchets) et 73 (Recherche et développement).

Sur le champ non encore couvert, l'observation des prix s'étendra progressivement fin 2008 à la division 90.

Méthodologie

La méthodologie retenue est conforme aux recommandations internationales précisées par un manuel méthodologique commun OCDE-Eurostat ([Methodological Guide for Developing Producer Price Indices for Services - 2005](#)). Leur calcul, harmonisé au sein de l'Union Européenne, répond au règlement européen sur les statistiques conjoncturelles ⁽¹⁾.

Les indices sont calculés à partir de relevés de prix trimestriels d'environ 7 900 prestations recueillies auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 entreprises dans le cadre de l'enquête obligatoire « Observation des Prix de l'Industrie et des Services aux entreprises ».

Cette enquête fait partie du programme annuel d'enquêtes statistiques des services publics, examiné par le CNIS (Conseil National de l'Information Statistique) et publié par arrêté au Journal Officiel en début d'année (www.cnis.fr).

Le traitement des taxes dans les indices de prix à la production dans les services pour le marché français est conforme à la mesure de la production dans la comptabilité nationale, et à la demande d'Eurostat à l'occasion du passage à la base 2005. Ainsi, les indices français sont calculés en excluant la TVA et les taxes autres que la TVA. Les relevés de prix du traitement des déchets sur le marché français excluront de ce fait la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

Les indices mesurent des évolutions brutes de prix (non corrigées des variations saisonnières).

Les indices de prix à la production dans les services sont pondérés au niveau de la nomenclature de produit CPA à 4 chiffres, par les valeurs de la production de la branche telle qu'elles sont calculées par la comptabilité nationale. Les décompositions des pondérations à l'intérieur des branches proviennent des chiffres d'affaires en valeur des entreprises interrogées par les enquêteurs ou de sources externes (c'est le cas pour la publicité et pour les activités juridiques).

La date à laquelle le niveau d'un indice vaut 100 s'appelle la date de référence. Actuellement les indices sont publiés en référence 2000, ce qui signifie que la moyenne des indices de l'année 2000 vaut 100. Pour les indices introduits après 2000, la date de référence est le trimestre de création de l'indice.

Diffusion

Les indices de prix à la production dans les services sont disponibles moins de 60 jours après la fin du mois de référence. Leur calendrier de parution est annoncé par l'Insee quatre mois à l'avance. Il est accessible sur le site Internet de l'Insee.

Les indices sont provisoires pendant une période de trois mois. Les révisions intègrent en particulier les réponses tardives des entreprises et les changements de pondérations dans le cadre de la rénovation en continu des indices.

Les indices sont actuellement publiés dans la nomenclature « CPF rév.1 » (révision 1).

Ils seront déclinés dans la nouvelle nomenclature « CPF rév.2 » (révision 2) à compter de 2009.

Au niveau européen, les indices sont transmis trimestriellement à Eurostat, avec notamment des indices correspondant au niveau d'agrégation souhaité depuis 2007.

Interprétation d'un indice de prix

Un indice de prix est une donnée synthétique de l'évolution des prix entre la période de référence et la période courante. Les évolutions sont mesurées par rapport à une période de référence (par exemple 100 en moyenne sur l'année 2000 pour les indices en base 2000). Ainsi, un indice égal à 110 signifie que depuis la période de référence, il y a eu une augmentation des prix de 10%.

Pour comparer deux périodes données (deux trimestres donnés le plus souvent), il faut se référer à l'évolution en pourcentage des indices entre ces deux périodes et non à la différence des deux indices.

Prenons l'exemple d'un indice valant 152,0 au quatrième trimestre de 2005 et 157,5 au premier trimestre de 2006 :

- En points, la l'évolution sur un trimestre est de +5,5
- Mais, en pourcentage, elle vaut +3,6 % $(= (157,5 - 152,0) / 152,0)$.

Contrairement à la différence des indices, l'évolution en pourcentage n'est pas affectée par le niveau de l'indice de départ.

Caractéristiques techniques de l'enquête

Choix des échantillons d'entreprises et de relevés de prix

Pour une branche donnée, les prix qui servent au calcul des indices sont relevés auprès d'entreprises qui ont été échantillonnées dans les bases de sondage dont dispose l'Insee (généralement les fichiers de l'Enquête Annuelle d'Entreprise dans les services la plus récente) et après consultation des représentations professionnelles, pour une couverture optimale du champ. Le questionnaire type est mis au point par des visites test auprès de quelques entreprises participant à l'enquête.

Chaque entreprise sélectionnée est ensuite visitée par un ingénieur-enquêteur de l'Insee. Le choix des prestations suivies résulte de protocoles mis en place par les ingénieurs-enquêteurs, en accord avec les entreprises interrogées, en fonction des informations facilement mobilisables, afin de limiter, autant que faire se peut, la charge de réponse de l'entreprise.

Le questionnaire est donc personnalisé pour chaque entreprise participant à l'enquête.

La collecte des prix est enfin réalisée trimestriellement par voie postale ou par Internet.

Fréquence de changements des témoins

Dans le cadre de la collecte trimestrielle des prix des transactions-témoins retenues, les prestations sont mises à jour régulièrement pour tenir compte des événements qui affectent la vie des entreprises, (par exemple des fusions d'entreprises), ou de la disparition de prestations particulières (via la disparition de certains clients par exemple), ou des modifications de qualité qui touchent la nature des prestations initialement suivies.

Une démarche de rénovation plus approfondie est menée tous les cinq ans (voire moins pour les branches à fortes évolutions techniques) pour chaque branche d'activité. Les transactions-témoins sont alors toutes remises en question lors d'une visite de l'ingénieur-enquêteur avec l'entreprise.

Choix des pondérations

Les indices sont calculés par agrégations successives. À chaque niveau, l'agrégation utilise une

moyenne arithmétique des indices de niveau inférieur, affectés de coefficients de pondération. Au premier niveau sont calculés des indices élémentaires associés à chaque transaction-témoin. À chacune de ces transactions-témoins est associée une pondération correspondant au chiffre d'affaires de la famille de prestation à laquelle elle appartient. Ces données sont collectées par l'ingénieur-enquêteur lors de sa visite en entreprise.

Ensuite, jusqu'au niveau quatre chiffres de la CPF, la pondération associée à une famille de prestations doit refléter au mieux le poids réel de cette famille dans l'ensemble de la branche. Dans la pratique, on est souvent amené à combiner diverses sources (enquêtes de l'Insee, estimations de la profession) ou de s'en tenir aux chiffres des seules entreprises de l'échantillon.

Fréquence de changement de l'année de base et de l'année de référence

Conformément au règlement européen sur les indicateurs court terme, la période de référence est modifiée régulièrement tous les cinq ans, en même temps que les pondérations des indices agrégés (d'un niveau supérieur à la branche, i.e. niveau CPF quatre chiffres). Actuellement quelques indices de prix des services sont publiés en référence 2000, c'est à dire que la moyenne des indices de l'année 2000 vaut 100. En 2009, l'année de référence sera modifiée et deviendra 2005. La plupart des indices de prix des services seront alors publiables en référence 2005.

Bibliographie

- « Les indices de prix de vente de l'Industrie et des Services aux entreprises », Insee Méthodes n°89.
- « Methodological Guide for Developing Producer Price Indices for Services »

Le « guide méthodologique pour le développement des indices de prix à la production (IPP) des services » est un complément au manuel international des indices de prix à la production publié par le FMI en 2004 : il se concentre sur les aspects spécifiques des services dans la compilation des IPP en développant le cadre conceptuel et il ajoute des descriptions détaillées de la mesure des IPP pour différents secteurs des services.

Ce guide a été conjointement élaboré par l'OCDE, Eurostat et les membres d'une task-force de l'OCDE/UE. La version électronique du guide est mise à disposition à la fois sur les sites Internet de l'OCDE et d'Eurostat).

- Bulletin Mensuel de Statistique de novembre 1995 et de février 1998 (à propos du changement de nomenclature : passage de NAP en CPF rév.1).
- Bulletin Mensuel de Statistique de septembre 2003 (à propos du passage en base et référence 2000).
- Introduction à la pratique des indices statistiques, Insee, Document de travail de méthodologie statistique N°M0503, J.-P. Berthier, novembre 2005.

Note de bas de page

1. CE n° [1165/98](#) du conseil du 19 mai 1998, modifié par le règlement CE n° [1158/2005](#) du conseil du 6 juillet 2005